

Consultation publique

Pour une **RETRAITE** (plus simple,
plus juste, pour tous



Quelle sera votre retraite demain ?

Si vous avez un avis sur la question, c'est le moment de vous exprimer ! E. MACRON a la ferme résolution de réformer notre système de retraite en uniformisant les 37 régimes existants. Durant cinq mois, les Français sont invités pendant cinq mois à donner leur avis sur la future réforme des retraites.

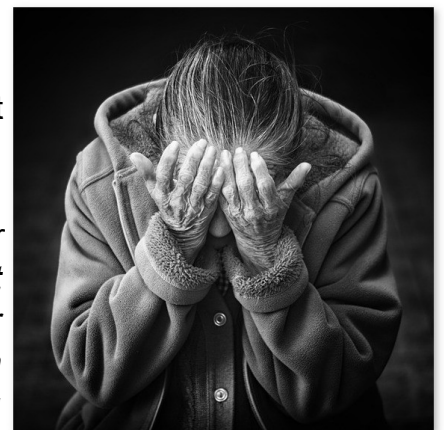
Depuis le jeudi 31 mai, le Haut-Commissariat à la réforme des retraites monsieur Jean-Paul DELEVOYE (ex médiateur de la République) lance une « consultation publique et citoyenne » ; jusqu'au 25 octobre 2018, une plateforme internet est accessible à tous ;

Un calendrier a été mis en place :

- **de mai à décembre 2018** : concertation avec les partenaires sociaux sur les grands principes de la réforme, les modalités et conditions de mise en œuvre ;
- **en décembre 2018** : orientations proposées par Mr DELEVOYE, puis nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux ;
- **début 2019** : présentation du projet de loi en Conseil des ministres puis au Parlement ;
- **Courant 2019** : vote de la loi et mise en application.

Présentée comme un vrai projet de société, cette réforme est basée sur :

- **Un système par points** : selon les explications de Mr DELEVOYE, le revenu « donnera un droit à points (...) et une portabilité des droits quel que soit le type d'employeur et le secteur ». L'objectif « est d'arriver à un schéma simple : qu'il s'agisse d'un fonctionnaire, d'un salarié du



privé ou d'un indépendant, s'ils gagnent la même somme d'argent pendant 40 ans, l'un et l'autre auront la même retraite » ;

- **Un régime universel** : « *Aujourd'hui, si vous avez un parcours dans la fonction publique ou dans le privé, vous n'avez pas la même retraite. Cela concourt à un sentiment d'inégalités profondes dans la société française* », précise le Haut-Commissaire à la réforme des retraites ;
- **La fin de la notion de durée** : « *C'est votre nombre de points qui vous permet un arbitrage personnel : j'ai assez de points, ma retraite me paraît suffisante, donc je pars. A l'inverse, je n'ai pas assez de points, je reste* », explique Monsieur DELEVOYE.



Pour en savoir plus :

La consultation publique : <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/>

l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) :
<http://www.oecd.org/fr/presse/les-reformes-des-retraites-ont-ralenti-leur-rythme-dans-les-pays-de-l-ocde-mais-doivent-se-poursuivre.htm>

Portail de l'Assurance Retraite : <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/salaries>

Le régime de retraite actuel :

<https://www.juritravail.com/Actualite/depart-retraite/ld/264344#rgime-retraite-actuel>

La réforme des retraites : <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/61908-retraite-macron-la-reforme-des-retraites-2018>

